

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision											
BOD/AV/2024/07-01	<p>Paramètres stratégiques du financement pour la transformation du système en faveur de la Dominique</p> <p>Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Conformément au document BOE/2023/07-01, prend note des facteurs favorables à la transformation du système de la Dominique, examinés à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/07 DOC 01, et de l'évaluation du Secrétariat figurant à l'annexe 3 ; 2 Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de la Dominique, reproduit à l'annexe 4 ; 3 Invite la Dominique à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 2 500 000 dollars et approuve le report de la date limite de dépôt de cette requête au 28 février 2025, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE et présentés au tableau 1. <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a.</td> <td>Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système</td> <td>2 500 000</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td colspan="2"> <p>Facteurs favorables hautement prioritaires</p> <p>Aucun des facteurs favorables n'a été jugé hautement prioritaire</p> </td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td colspan="2"> <p>Domaine d'action des financements du GPE :</p> <p>Élaboration, mise en œuvre et maintien d'un programme scolaire complet, inclusif et équitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en intégrant la technologie, les aptitudes à la vie quotidienne, l'EFTP, les arts et l'éducation à la résilience ; et • en répondant aux besoins de tous les élèves, dans l'enseignement tant général que spécialisé. </td> </tr> </tbody> </table>	Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)		a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000	b.	<p>Facteurs favorables hautement prioritaires</p> <p>Aucun des facteurs favorables n'a été jugé hautement prioritaire</p>		c.	<p>Domaine d'action des financements du GPE :</p> <p>Élaboration, mise en œuvre et maintien d'un programme scolaire complet, inclusif et équitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en intégrant la technologie, les aptitudes à la vie quotidienne, l'EFTP, les arts et l'éducation à la résilience ; et • en répondant aux besoins de tous les élèves, dans l'enseignement tant général que spécialisé. 	
Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)												
a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000										
b.	<p>Facteurs favorables hautement prioritaires</p> <p>Aucun des facteurs favorables n'a été jugé hautement prioritaire</p>											
c.	<p>Domaine d'action des financements du GPE :</p> <p>Élaboration, mise en œuvre et maintien d'un programme scolaire complet, inclusif et équitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en intégrant la technologie, les aptitudes à la vie quotidienne, l'EFTP, les arts et l'éducation à la résilience ; et • en répondant aux besoins de tous les élèves, dans l'enseignement tant général que spécialisé. 											

BOD/AV/2024/07-02

Paramètres stratégiques du financement pour la transformation du système en faveur de la Grenade

Le Conseil d'administration :

- 1 Conformément au document [BOD/2023/07-01](#), prend note des facteurs favorables à la transformation du système de la Grenade, examinés à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/07 DOC 02, et de l'évaluation du Secrétariat figurant à l'annexe 3 ;
- 2 Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de la Grenade, reproduit à l'annexe 4 ;
- 3 Invite la Grenade à soumettre une requête de financement pour la transformation du système, d'un montant maximum de 2 500 000 dollars, et approuve le report de la date limite de dépôt de cette requête au 28 février 2025, conformément à la décision [FRC/2021/09-01](#) et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE et présentés au tableau 1.

Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000
b.	Facteurs favorables hautement prioritaires : Aucun des facteurs favorables n'a été jugé hautement prioritaire.	
c.	Domaine d'action des financements du GPE : Mise en œuvre d'un programme scolaire amélioré et d'une stratégie d'évaluation pour les établissements secondaires du premier cycle.	

BOD/AV/2024/07-03

Paramètres stratégiques relatifs à un financement pour la transformation du système en faveur de Sainte-Lucie

Le Conseil d'administration

- 1 Prend note, conformément à la décision [BOD/2023/07-01](#), des facteurs favorables à la transformation du système à Sainte-Lucie, selon les indications de l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/07 DOC 03 et de l'évaluation du Secrétariat visée à l'annexe 3.
- 2 Prend note de l'évaluation par le Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de Sainte-Lucie, reproduit à l'annexe 4.
- 3 Invite Sainte-Lucie à présenter une requête de financement pour la transformation du système à concurrence de 2 500 000 dollars et approuve le report au 28 février 2025 de la date limite de dépôt de cette requête,

conformément à la décision [FRC/2021/09-01](#) et selon les paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1.

Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000
b.	Facteurs favorables hautement prioritaires : aucun facteur favorable n'a été assorti d'une priorité haute	
c.	Domaine d'intervention des financements du GPE <ul style="list-style-type: none"> • édification d'un système éducatif résilient • promotion d'une infrastructure résiliente face aux changements climatiques • mise à profit de la technologie pour améliorer l'administration de l'éducation et l'enseignement • amélioration de l'accès aux ressources TIC et souci d'équité • programmes scolaires et pédagogies intégrant la notion de genre et les besoins éducatifs spéciaux. 	

BOD/AV/2024/07-04

Paramètres stratégiques relatifs à un financement pour la transformation du système en faveur de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Conseil d'administration :

- 1 Prend note, conformément à la décision [BOD/2023/07-01](#), des facteurs favorables à la transformation du système à Saint-Vincent-et-les Grenadines, selon les indications de l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/07 DOC 04 et de l'évaluation du Secrétariat visée à l'annexe 3
- 2 Prend note de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de Saint-Vincent-et-les Grenadines reproduit à l'annexe 4
- 3 Invite Saint-Vincent-et-les Grenadines à présenter une requête de financement pour la transformation du système à concurrence de 2 500 000 dollars et approuve le report au 28 février 2025 de la date limite de dépôt de cette requête, conformément à la décision [FRC/2021/09-01](#) et selon les paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1.

Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000
----	---	-----------

	<p>b. Facteurs favorables hautement prioritaires : aucun facteur favorable n'a été assorti d'une priorité haute.</p> <hr/> <p>c. Domaine d'intervention des financements du GPE</p> <p>Mise en œuvre d'une intégration technologique globale pour une éducation approfondie, en s'appuyant sur quatre (4) résultats :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) améliorer la qualité de l'éducation ; 2) améliorer et personnaliser les méthodes d'enseignement ; 3) promouvoir l'égalité des genres et l'inclusivité dans le système éducatif ; 4) encourager l'émancipation socio-économique par l'acquisition d'une culture et de compétences numériques.
<p>BOD/AV/2024/07-05</p>	<p>Paramètres stratégiques d'un financement pour la transformation du système et au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en faveur de la République du Yémen</p> <p>Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Prenant note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système en République du Yémen, y compris ceux jugés hautement prioritaires, tel qu'indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/07 DOC 05 ; 2 Prenant note de l'évaluation, réalisée par le Secrétariat et présentée en annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de la République du Yémen figurant à l'annexe 4 ; 3 Invite la République du Yémen à soumettre au plus tard le 28 février 2025 une requête de financement pour la transformation du système (49,256 millions de dollars) et, à cet effet, approuve le report de la date limite de soumission de la requête à ladite date, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1, avec la possibilité d'obtenir une enveloppe supplémentaire de 12,314 millions de dollars, sous réserve d'une décision du Conseil du GPE attestant que les déclencheurs de l'allocation complémentaire ont été atteints ; 4 Invite la République du Yémen à proposer de nouveaux déclencheurs de l'allocation complémentaire se rapportant à des facteurs favorables spécifiques, tel qu'indiqué plus en détail aux annexes 1 et 2 ; 5 Sous réserve de la confirmation par le Secrétariat de la disponibilité de ressources au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, invite la République du Yémen à solliciter un financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles conformément aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE.

Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	61,57 millions
b.	Allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs – 20 % du montant total du financement pour la transformation du système	12,314 millions
c.	Allocation indicative conditionnelle au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (actuellement non disponible)	10 millions
d.	<p>Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à l'allocation complémentaire*</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation 	
e.	<p>Domaine d'intervention du financement du GPE :</p> <p><u>Dans le cadre du financement pour la transformation du système</u> : Améliorer la qualité de l'éducation de base pour assurer que tous les enfants de 3^e année du primaire acquièrent des savoirs fondamentaux transférables et des compétences nécessaires dans la vie courante d'ici la fin de 2028 - l'accent étant mis sur les résultats d'apprentissage, la qualité des enseignants, l'accès des enfants vulnérables, l'amélioration des environnements éducatifs, et le renforcement du SIGE et du système d'évaluation des acquis scolaires.</p> <p><u>Dans le cadre de l'Accélérateur de l'éducation des filles</u> : Améliorer les résultats d'apprentissage des filles en élargissant le soutien professionnel aux femmes enseignantes et en renforçant les compétences de base des filles non scolarisées.</p>	

* Résumé établi à partir du pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.

Déclencheurs de l'allocation complémentaire au titre des paramètres stratégiques pour la Guinée

Le Conseil d'administration :

- 1 Prenant note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/07 DOC 06 ;
- 2 Prenant note de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des nouveaux déclencheurs proposés pour l'allocation complémentaire figurant à l'annexe 4 ;
- 3 Approuve les nouveaux déclencheurs proposés (mesures, cibles et montants correspondants) pour accéder à l'allocation complémentaire.

Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système (STG)	33 380 000
b.	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système subordonnée à l'atteinte des déclencheurs - 20 % du montant total du financement	6 676 000
c.	Allocation indicative au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles	10 000 000
d.	<p>Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à l'allocation complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclencheur 1 : 1 000 enseignants qualifiés de la fonction publique locale sont en poste dans les écoles publiques au début de l'année scolaire 2024-2025 (3 338 000 dollars, soit 10 % du financement pour la transformation du système) ○ Déclencheur 2 : 1 000 enseignants qualifiés de la fonction publique locale perçoivent leur rémunération durant l'année scolaire 2024-2025 – sur la base de la liste correspondant à la cible 1 (3 338 000 dollars, soit 10 % du financement pour la transformation du système) 	

	<p>Domaine d'intervention du financement du GPE</p> <p>Professionnalisation du métier d'enseignant pour améliorer et pérenniser les performances du secteur éducatif, et Accélération de l'accès, de la rétention et des taux de réussite des filles via :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'alignement du système de recrutement, de formation et d'affectation des enseignants sur les normes requises ;▪ la revalorisation socio-administrative de la fonction pour mieux attirer et retenir les enseignants, en particulier les femmes ;▪ l'amélioration de l'environnement éducatif et des conditions d'apprentissage ; et▪ l'accélération de la réussite scolaire des filles et des groupes vulnérables grâce à des enseignants sensibilisés aux questions de genre.
--	--